



Partage et succession non réalisés entièrement.

Par **titinose**, le **21/04/2018** à **10:14**

Bonjour j ai hérité un bien dans un partage de mes parents j ai fait une procuration avec mon notaire our l acceptation de mon bien 3 ans avant le décès de mes parent .aujourd'hui est ce que mon bien est toujours viable car nous sommes 8 héritiers et les autres n ont rien fait pour accepter leurs bien .ainsi c est moi qui paye la totalité des taxes foncière car les autres sont en indivisions et ce partage n à pas été vraiment accepté par mes frères et soeurs. Que dois je faire pour que je récupère mon bien et payer juste ma taxe foncière